Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 038-213801269-20250611-DEL_2025_23-DE

VILLE DE CORENC

CHANTIERS JEUNES 2025
REGLEMENT

1. Objectifs

La mise en œuvre du dispositif « Chantiers jeunes » vise à donner aux jeunes une première expérience d'emploi, des revenus et un premier engagement pour la commune.
Ce dispositif permet aussi de tisser des liens entre la commune et les jeunes.

Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- expérimenter la démarche de recherche d'emploi,
- découvrir le monde du travail,
- acquérir des revenus,
- mieux connaître sa commune,
- rencontrer d'autres jeunes,
- permettre aux jeunes de s'engager dans la commune de Corenc,
- s'engager dans un parcours de jeune citoyen.

2. Critères de sélection

Peuvent se porter candidat aux chantiers jeunes les jeunes Corençais de 16 ans révolus à 18 ans, qui ne sont pas salariés par ailleurs.

Les jeunes souhaitant se porter candidat pour les chantiers jeunes doivent constituer un dossier.

Après examen de leur dossier, ils seront sélectionnés par une commission de sélection.

a. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé ainsi :

- un CV,
- une lettre de motivation adressée à M. le Maire,
- un justificatif de domicile (ou une attestation établie par un parent),
- une copie de la carte d'identité,
- une copie de la carte vitale ou de l'attestation de carte vitale,
- une autorisation parentale et de droit à l'image,
- un RIB (au nom du jeune).

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 038-213801269-20250611-DEL_2025_23-DE

Ce dossier est à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse lemaire@ville-corenc.fr.

b. Les critères d'exclusion de la candidature

Une candidature ne sera pas retenue si :

- le jeune n'est pas corençais,
- le dossier de candidature est incomplet.

c. Sélection des candidatures

L'ensemble des candidatures sera examiné par une commission composée de 3 élus membre de la commission municipale Vivre Ensemble et de la directrice de la Réussite Éducative.
Cette commission se réunira en juin.

Les jeunes sélectionnés seront ensuite invités à venir signer leur contrat de travail.

3. Les Chantiers

a. Organisation générale

Les chantiers sont d'une durée de 5 jours, les lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10 juillet et vendredi 11 juillet 2025.
La durée de travail hebdomadaire est fixée à 25h.
La durée de travail journalière ainsi que les horaires seront définis en fonction de la nature du chantier.

b. Missions

Les missions proposées sont les suivantes :

- travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts,
- tri et rangement de livres de la bibliothèque ; animation autour de jeux de société,
- tri, entretien du matériel pédagogique périscolaire,
- service des repas de la résidence autonomie « le Verger » et animation auprès des résidents.

4. Rémunération

La rémunération sera calculée sur la base du SMIC.